

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 467

Artikel: Un anniversaire : les quatre-vingt-dix ans de Mme S. Orelli

Autor: Gueybaud, J. / Orelli, S.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262164>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION

Mme Marie MICOL, 14, rue Michel-Du-Crest

Compte de Chèques postaux I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} Janvier. À partir du 1^{er} Juillet, il est

dû verser un supplément de 0.10 fr. (3 fr.) renouvelé pour la renouvellement de l'année au 31 Décembre.

ANNONCES

La ligne ou son espace : 40 centimes

Reductions p. annonces répétées

Les abonnements partant du 1^{er} Janvier. À partir du 1^{er} Juillet, il est

dû verser un supplément de 0.10 fr. (3 fr.) renouvelé pour la renouvellement de l'année au 31 Décembre.

JAURES.

Pour l'An qui vient...

Nos principales collaboratrices
régulières pour 1936

Mes et Mles

S. BONARD (*Féminisme, suffrage, articles de fond, expositions, nouvelles du canton de Vaud, etc.*)V. DELACHAUX (*Oeuvres et activités féminines et sociales, variétés historiques et littéraires, comptes rendus divers, etc.*)Marg. EVARD (*Education, psychologie*).E. GD. (*Féminisme, suffrage, nouvelles internationales, nouvelles de la S.D.N., articles de fond, politique, nouvelles de Genève, etc., etc.*)J. GUEYBAUD (*Féminisme, suffrage, comptes rendus divers, œuvres et activités sociales, S.D.N., etc.*)Andrée KURZ (*Moralité publique, lutte contre la traite des femmes*).A. LEUCH (*Politique fédérale, nouvelles fédérations, votations populaires, articles de fond, nouvelles suisses, etc.*)Hélène NAVILLE (*Littérature, poésie*).L.-H. PACHE (*Comptes rendus, analyses, adaptations, informations, etc.*)Pennello (*Comptes rendus d'expositions à Genève*).E. PORRET (*Articles littéraires et féministes, nouvelles neuchâteloises*).M.-L. PREIS (*Etudes et critiques littéraires, comptes rendus de livres, reportage à Genève, etc., etc.*)Antoinette QUINCHE, avocate (*Causeries juridiques*).Dr. Mariette SCHÄTZEL (*Moralité publique, éducation sexuelle, etc.*)Jeanne VUILLOMET (*Biographies, littérature, variétés, beaux-arts, nouvelles neuchâteloises, etc.*).

puis celles qui se cachent derrière des initiales pour nous fournir des informations, des comptes rendus, des analyses, des traductions, des adaptations, et qui, malgré leur modestie, sont bien connues de nos lectrices: M. F. (Genève), S. F. (Berne), et d'autres encore;

puis toutes les Associations et organisations qui nous envoient régulièrement leurs nouvelles et comptes rendus et mettent leur documentation à notre disposition: Cartel d'Hygiène sociale et morale, Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, Association suisse pour le Suffrage féminin, Comité féminin pour le Désarmement, Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes, Groupement « La Femme et la Démocratie », Office suisse des Professions féminines, Union des Femmes de Genève, et d'autres encore;

puis enfin tous ceux et toutes celles, collaborateurs et collaboratrices spéciaux et spécialisés auxquels nous ferons appel dans le courant de l'année qui vient, souhaitant toujours que, d'occasionnelle, leur collaboration devienne régulière pour le développement et l'amélioration de notre journal.

* * *

Le Comité du Mouvement Féministe pour l'exercice 1935-1936 est composé comme suit:

Mme E. Porret (Neuchâtel) présidente; Mme Lucy Dutoit (Lausanne), secrétaire; Mme Emile Gourd (Genève), directrice et rédactrice responsable;

Mme Marie Micol (Genève), administratrice; Mme et Mles S. Bonard (Lausanne); E. Cuchet-Albaret (Genève); J. Friedli (Lausanne); E. Krammacher, avocate (Genève); A. Leuch (Lausanne); A. de Montet (Vevey); Janine Robert-Challandes (La Chaux-de-Fonds); Dr. Mariette Schätzeli (Genève); Eilis Serment (Le Mont, Lausanne); M. A. Truan (Vevey); Mme Vuilliomenet-Challandes (La Chaux-de-Fonds); H. Zwahlen (Berne).

Lire en 2^e page:Dr. Maurice MURET: *A propos du salaire des ménagères*.

L'échec d'un sénateur antiféministe en France.

En 3^e et 4^e pages:

Une manifestation en l'honneur de Mrs. Corbett Ashby.

L'année 1935 et le féminisme.

Carnet de la quinzaine.

En feuilleton:

E. GD.: *De Danube à la Baltique, impressions de voyage*.

Glanié dans la presse.

Voyages féministes¹II. Le féminisme dans les pays baltes
(Suite et fin.)

Les circonstances actuelles entraînent forcément, nous l'avons dit, l'activité politique des femmes dans les trois Etats baltes, aussi bien en Lettonie ou en Estonie, que dans la Lituanie dont nous parlions dans notre précédent numéro. En Lettonie aussi, tous les droits politiques ont été donnés aux femmes, et le Parlement a compté plusieurs législatures durant, une femme parmi ses membres: Mme Berta Pippina, le leader reconnu et respecté du féminisme dans tout le pays. Mais, maintenant, le Parlement n'est plus convoqué, ne le sera probablement plus jamais sous sa forme actuelle (on parle, en effet, d'instaurer un système de « Chambres professionnelles ou corporatives », où l'on espère que quelques femmes trouveront leur place), et force est bien au féminisme letton de s'orienter dans une autre direction.

Se présidente, d'ailleurs, n'est pas à court d'idées ni d'initiatives. Personnalité sympathique, au cœur maternel, aux goûts littéraires et nationaux marqués (elle a à son actif plusieurs volumes et rêve d'une œuvre populaire dont son pays serait le cadre), elle a su grouper autour d'elle tout un faisceau d'organisa-

tions à but philanthropique, social et éducatif, correspondant aux divers besoins du pays. Elle a beaucoup contribué notamment à l'essor de cet admirable art populaire qui était l'un de mes enchantements dans ce voyage: une visite au magasin où s'écoulent les produits de l'école féminine de tissage et de broderie de la Ligue féminine est une joie pour les yeux: tapis et coussins multicolores, gants aux manchettes enjolivées, grands châles blancs d'un tissu fin et doux, délicatement bordés d'une large bande verte et jaune, que retient sur l'épaule une lourde broche d'argent ciselé... on voudrait tout acheter et tout emporter... — par solidarité féminine, hâtons-nous d'ajouter, autant que par plaisir égoïste! car bien que la Lettonie, en tant que pays agricole essentiellement, souffre moins du chô-



Cliché Mouvement Féministe
Mme B. PIPPINA
Présidente du Conseil National des Femmes de Lettonie, en costume national

¹ Voir les deux précédents numéros du Mouvement.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à tous nos abonnés, anciens et nouveaux, qu'ils peuvent s'acquitter du montant de leur abonnement pour 1936 (prix: 5 frs.; PRIX RÉEL DE REVIENT DU JOURNAL: 6 frs.) par un versement à notre compte de chèques postaux N° I. 943, dans tous les bureaux de poste de la Suisse.

image que nos Etats occidentaux, il y a là un moyen intéressant de procurer du travail à des femmes.

La même égalité qui a régné dans le domaine politique quant aux droits des femmes paraît subsister dans le domaine économique. Les femmes à Riga me semblent exercer toutes les professions que nous connaissons, et quelques autres encore: à la tête, par exemple, du plus important quotidien de tout le pays se trouve une femme d'une remarquable intelligence, qui cependant n'aime pas à se déclarer féministe, et soutient la théorie opposée à la mième, mais à laquelle prétendent les circonstances politiques de son pays, que le développement ou le recul de notre cause dépend uniquement des contingences politiques, et en aucune façon des efforts des femmes... Je réponds et discute, parlant éducation, solidarité, liberté, tous arguments bien connus chez nous, mais qui, je dois le reconnaître, ne s'appliquent guère dans ce pays à régime dictatorial paternel, c'est entendu, mais dictatorial tout de même. N'a-t-on pas dû tout à l'heure demander à deux Ministères l'autorisation pour moi de faire une causerie privée dans un Club féministe sur le travail des organisations internationales à Genève? et, après avoir vu mon passeport, l'une de ces dames n'a-t-elle pas en un mot qui m'a d'abord fait sourire: « Donc, m'a-t-elle dit, vous êtes sujet suisse? » — A quoi j'ai répondu par un cri du cœur: « Ah! non, pas sujet, citoyenne suisse, Madame... »

J'ai survauté de toute la force de la tradition démocratique si profondément innée chez moi. Mais ensuite, j'ai réfléchi. Ces femmes, qui emploient encore une terminologie d'origine autocratique, qui considèrent comme naturelles ces restrictions à la liberté de réunion, au droit d'association qui me surprennent tant, qui s'accommodent d'un régime minoritaire assez strict pour des Russes, des Allemandes, des Juives, domiciliées sur leur sol, — ces femmes-là, d'autre part, ont été reconnues citoyennes au même titre que les hommes, et si, actuellement, elles ne peuvent, de par les circonstances politiques, exercer leurs droits, elles se trouvent dans la même situation exactement que les hommes. Alors que, moi, si profondément éprouvé d'indépendance, si passionnée de liberté, moi que heurtent et choquent toutes ces atteintes aux droits individuels, je ne suis pas, à vraiment parler, une citoyenne de mon pays, je ne puis exercer aucune influence directe sur ses destinées, je dois subir des lois que je puis réprover, payer des impôts que je n'ai pas votés, être traité en tout et partout en mineure politique... Si je compare mon régime à celui de mes hôtes, ne dois-je pas en toute sincérité avouer que cette démocratie dont nous réclamons est encore chez nous terriblement imparfaite et contradictoire?...

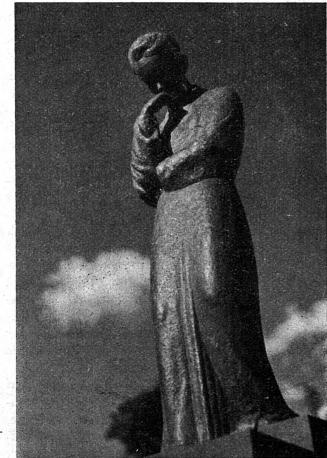
(La fin en 3^e page.)

E. GD.

Un anniversaire

Les quatre-vingt-dix ans de Mme S. ORELLI

Le 27 décembre dernier, Mme Suzanne Orelli, Dr. honoris causa de l'Université de Zurich, la fondatrice et l'initiatrice des célèbres restaurants sans alcool de Zurich, a célébré l'anniversaire de ses quatre-vingt-dix ans. Parvenir à cet âge avancé en pleine possession de ses facultés mentales est déjà un fait qui vaut la peine d'être relevé; mais combien davantage encore quand ce long chapelet d'années, que voient se dérouler



Cliché Mouvement Féministe
Le monument de Mme Carie, à Varsovie
dû à Mme Ludwika Nitsakowa
(Voir notre feuilleton)

derrière eux les jubilaires de ces fêtes, est constitué essentiellement par des années employées à réaliser une œuvre utile et désintéressée au premier chef!

Restée veuve très jeune d'un professeur de mathématiques, Mme Orelli, pour remplir les loisirs d'une existence dépouillée par ce deuil, avait accepté de s'occuper de bienfaisance, comme on le faisait dans ce temps-là, mais sans trouver grande satisfaction à ce travail, parce qu'elle se heurtait constamment à une misère sociale à laquelle elle cherchait vainement un remède. Le mouvement anti-alcoolique, en plein essor scientifique et social à Zurich à ce moment-là, grâce au professeur Forel, l'attira davantage, et surtout le travail de relèvement de la Croix-Bleue, parce qu'elle en voyait les résultats: de là à créer une Société féminine de tempérance, il n'y avait qu'un pas à franchir, et un autre pas seulement également à franchir pour ouvrir (c'était le 17 décembre 1894) un tout petit et très modeste café de tempérance à l'enseigne du Marthahof. Le poste de tenancière de ce café, Mme Orelli considéra comme de son devoir de l'occuper, et y appliqua si bien ses qualités organisationnelles que tous ses clients la supplièrent de leur débiter, non seulement du café au lait, mais aussi des repas. Au bout d'un an, le restaurant « Charlemagne », — ainsi nommé en raison de la légende qui veut que l'empereur ait joué un rôle dans l'histoire de la ville, — le premier grand restaurant sans alcool de Suisse, était fondé.

Mme Orelli a raconté elle-même dans ses mémoires les émotions qu'elle vécut avec sa sœur, Mme Rinderknecht, son autre elle-même, en ce jour d'ouverture:

« En moins de dix minutes, écrit-elle, les locaux du rez-de-chaussée et du premier étage se remplirent, et dès que midi eût sonné, 250 personnes se pressaient pour prendre leur dîner. Les locaux que l'architecte et les entrepreneurs avaient taxé de beaucoup trop grands se trouvèrent trop petits, de même que nos provisions ne suffirent pas. « Voilà, elles n'ont déjà plus rien!... s'écrieront quelques clients en plissant l'œil à moitié. D'autres, selon toute apparence des aubergistes venus par curiosité voir cette nouvelle installation, se moquaient aussi de nous... »

À l'heure actuelle, les restaurants de la Société féminine zurichoise des restaurants sans alcool, fondée par Mme Orelli pour l'exploitation rationnelle de ces établissements, sont au nombre de 17, répartis dans tous les quartiers de la grande ville. Deux d'entre eux, celui du Zurichberg et celui du Rigiblick, comportent aussi des hôtels extrêmement bien organisés. Et pourtant, ce fut un coup d'audace de Mme Orelli que de fonder l'hôtel du Zurichberg, sur une colline

Savez-vous bien...

que l'abonnement au Mouvement Féministe ne revient pas même à 45 centimes par mois — le prix de deux courses en tram, tarif minimum, à Genève ou à Lausanne?...

Voulez-vous songer à ce chiffre lorsque, en ce début d'année, vous étudierez les économies à réaliser sur votre budget? et voulez-vous nous demander si, pour une somme aussi minime, vous ne continuerez pas votre appui à un journal qui défend vos intérêts, lutte pour votre idéal, et, s'efforçant de vous renseigner sur ce que font les femmes chez nous en Suisse, comme à travers le vaste monde, contribue à vous faire sentir le bienfait de la solidarité qui nous unit toutes?...

où n'existaient alors ni route, ni eau, ni gaz, ni électricité, et que toute une opinion publique, la considérant « comme le plus beau coin du monde », refusait de voir céder à « des abstinents »! « Lorsque subitement le soir, écrit encore Mme Orelli, les lumières de l'hôtel furent visibles jusqu'à la ville, ma cœur et moi nous nous sentîmes pénétrées à la fois d'un sentiment de frayeur et de joie. Tout à coup notre œuvre devenait publique... » On sait qu'une des conséquences les plus intéressantes au point de vue féminin de l'extension extraordinaire de ces restaurants sans alcool fut la création d'une école pour les directrices. On compte en effet, à l'heure actuelle, en Suisse, plus de 1500 restaurants sans alcool, tous inspirés des méthodes de Mme Orelli.

Ce fut ensuite Mme Orelli qui se chargea, à l'Exposition nationale de Berne en 1914, de l'organisation de la cantine de fête, qui remporta un grand succès. Et enfin, lorsque l'âge la contraint à abandonner le travail actif, elle avait encore contribué à créer la Fondation suisse pour les Foyers sans alcool, qui rend aussi d'immenses services à la cause antialcoolique.

C'est que l'œuvre de Mme Orelli est avant tout constructive. Organisatrice de haut vol (son origine paysanne, ses solides qualités de terrienne, ont constitué un élément important dans l'œuvre de sa vie), elle sut voir ce qui manquait aux minables et peu ragoutants cafés de tempérance d'autrefois, et établit d'emblée ses restaurants sans alcool sur une autre base: pas d'institutions de charité, pas d'asiles de pauvres, mais des restaurants pour toutes les couches sociales. Une base commerciale saine; l'intérêt des hôtes avant tout, mais aussi une rationalisation exacte du travail et des dépenses. Ce qui n'exclut nullement, bien au contraire, le point de vue social: faire de l'établissement antialcoolique un foyer, un centre pour ses clients, et faire aussi de ses employées, même de la plus humble laveuse de vaisselle, des collaboratrices qui comprennent la valeur de leur tâche, ceci grâce aux conditions de leur travail: suppression du pourboire, réduction du temps de présence, emploi des loisirs, apprentissage, cours de perfectionnement, etc., etc.

Nos lecteurs s'associeront à nous, nous en sommes certaine, pour présenter à la femme énergique et admirable qu'a été et qu'est encore Mme Orelli, nos plus respectueuses et admiratives félicitations à l'occasion de son anniversaire.

J. GUEYBAUD.

P. S. — La Section de Genève de la Ligue suisse des Femmes abstinences a eu l'honneur

Du Danube à la Baltique¹

(Impressions de voyage)

« D'un grand champ de bataille doit partir une grande action pour la paix... »

Cette devise, qui est celle de la Société d'études napoléoniennes de Brno, m'a engagée à accepter l'invitation si aimablement faite d'aller visiter le champ de bataille d'Austerlitz.

Car, à l'intérêt pittoresque et documentaire de ces visites pour quelqu'un qui se souvient d'avoir jadis étudié, puis professé, l'histoire contemporaine, se joint, toujours davantage, l'impression profonde de l'horreur de la guerre et de l'urgence absolue de consolider la paix. Impression vivement ressentie, il y a bien des années déjà, sur le terrain des champs de bataille d'Alsace-Lorraine; impression toujours accentuée depuis lors, qu'il s'agisse du théâtre de la grande guerre ou de celui des campagnes napoléoniennes, dont les traces abondent dans toutes ces régions de l'Europe orientale que je viens de parcourir: ne m'assure-t-on pas qu'après 130 ans écoulés, les paysans qui labourent ces champs d'Austerlitz retrouvent encore des ossements, des fragments d'armes, des boutons d'uniformes? et de fait, le petit musée élevé à côté du monument offre toute une collection de ces reliques verdies et rouillées.

...Le monument est beau dans sa simplicité

¹ Voir le précédent N° du Mouvement.

idée de célébrer ce 90^e anniversaire en demandant à tous les tenanciers de restaurants sans alcool de la ville de céder une part de la recette du dimanche qui suivit le jour anniversaire de Mme Orelli au fonds destiné à l'érrection d'un nouvel établissement sans alcool, l'Orelli-Haus à Arosa. Nous espérons que nombreux seront les consommateurs qui auront répondu à cette invitation d'aller prendre un repas ce jour-là dans un de ces restaurants.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Tribune libre

A propos du salaire des ménagères (Suite¹)

Lausanne, le 25 décembre 1935

Permettez-moi de faire entendre dans cet intéressant débat la voix d'un homme, d'un vieux féministe, qui se préoccupe depuis plus de vingt ans de la responsabilité et de la nécessité de fixer officiellement la valeur véritable du travail de la femme dans son ménage: c'est la pour moi une question de principe primordial, selon lequel la loi devrait établir, aussi bien que l'obligation pour les deux conjoints de contribuer aux frais du ménage, celle pour le mari de reconnaître la valeur matérielle (et par la même morale) du travail ménager ou domestique de la femme et de l'en dédommager.

L'essentiel est en effet que l'homme ait son attention attirée forcément sur l'importance et la valeur du travail ménager de la femme, qu'il a une forte tendance à sous-estimer ou même à mépriser, quitte à se plaindre énergiquement, lorsque tout ne marche pas à sa complète satisfaction. Combien de fois n'ai-je pas vu des femmes fatiguées et surmenées par leurs soucis et les travaux de ménage, à qui leur mari refusait toute aide sous le prétexte que leur travail n'était pas fatigant? Combien de fois n'ai-je pas vu le mari ne comprendre la valeur réelle de ce travail qu'après la mort de sa femme, et cela par les frais que lui occasionnaient la ou les personnes appelées à la remplacer? Ce principe une fois admis et établi devrait naturellement entrer en ligne de compte, lors du divorce, pour la question de la fixation de l'indemnité due par le mari à sa femme, pour son entretien et celui des enfants, alors qu'actuellement, on paraît surtout se préoccuper du mari et de ce qu'il lui faut pour vivre; il serait même équitable d'allouer à la femme, dans les cas de ce genre, une somme équivalente au travail fourni par elle pendant les années de communauté maritale.

Un autre point de vue à envisager est celui qui consiste à légaliser l'indemnité due à la femme pour son travail ménager dans le but de lui éviter l'humiliation d'avoir à considérer tout ce que son mari lui donne en dehors des besoins stricts du ménage, comme une sorte de cadeau, comme une gentillesse due à son bon vouloir, alors que c'est un dû, et non une récompense, prise bien souvent, sous le régime de l'union des biens, notons-le non sans quelque ironie, sur les intérêts de la fortune d'épouse.

C'est au nom de l'équité la plus élémentaire que je réclame donc en faveur de l'épouse l'acceptation du principe de la fixation légale du

¹ Voir les deux derniers N° du Mouvement.

Autour du vote des femmes en France

L'échec d'un sénateur antiféminisme

Nous sommes bien en retard pour signaler à nos lectrices l'échec retentissant qu'a subi, lors des élections sénatoriales de cet automne en France, M. Duplantier, sénateur du département de la Vienne.

M. Duplantier, on s'en souvient peut-être, s'était, lors du dernier débat sur le suffrage

féminin au Sénat, taillé une triste réputation, non seulement auprès des femmes, mais aussi auprès des hommes qui ont encore au cœur quelque respect pour la femme. Ses plaisanteries du dernier mauvais goût, ses calembours grossiers, ses allusions pornographiques, pour tout dire en un mot, l'inspiration « sale » de son discours, avaient suscité dans bien des milieux une très vive indignation, et un profond dégoût.

Or, ce discours fâcheusement célèbre, M. Du-

salairé ménager de la femme, ainsi que celui de la séparation des biens dans le mariage, comme régime légal unique, moyennant, il est vrai, un partage équitable des bénéfices du mariage. Je voudrais voir les associations féminines suisses étudier sérieusement cette question, qui m'a toujours paru avoir une grande importance pour la dignité de la femme et qui est inséparable des revendications en faveur de l'égalité des droits.

Notons en passant que la question ne date pas d'aujourd'hui, puisqu'il y a plus de 25 ans, Auguste Forel écrivait à propos de la réforme des dispositions légales sur le mariage civil, ce qui suit: « Dans la vie conjugale commune, le travail domestique de la femme ne devrait pas être considéré comme obligatoire et n'exigeant aucune rétribution spéciale. Son produit a tout aussi bien à entrer en ligne de compte que celui du travail de l'homme et il doit être inscrit à l'actif de la propriété de la femme ».

Si, dès lors, la question n'a guère fait de progrès, on le doit avant tout à un sentiment très respectable auquel nous nous sommes toujours heurtés, et qui réapparaît aujourd'hui dans quelques-unes des lettres adressées au Mouvement Féministe, à savoir le sentiment de la femme qui considère son travail de mère et d'épouse comme un devoir sacré, pour lequel il ne saurait y avoir aucune rétribution. Ce sentiment très délicat, auquel je ne saurus que rendre hommage, me paraît cependant ne plus correspondre au développement du féminisme, ni aux revendications de l'égalité des droits des deux sexes; s'il répond au sentiment intime de nombre de femmes cultivées et appartenant à des milieux où les divergences entre époux revêtent le plus souvent un caractère moins brutal que dans d'autres classes de la société, s'il existe chez des femmes relativement ou tout à fait heureuses, il faut penser au grand nombre de femmes qui souffrent davantage et tous les jours des injustices sociales et morales, et pour qui existe souvent la nécessité de recourir à la loi pour obtenir un minimum de justice pour elles et leurs enfants. Comme dans toutes les questions concernant le suffrage féminin, il faut absolument que les femmes privilégiées par le sort songent à leurs sœurs qui le sont moins, et on ne saurait oublier que les lois ne sont pas faites pour les bons ménages, mais bien pour les mauvais ou les moins bons.

On sait depuis longtemps que, si les femmes connaissaient mieux les lois et ne se laissaient pas guider uniquement par le sentiment au moment de leurs fiançailles et de leur mariage, elles seraient moins souvent les victimes d'aventuriers ou d'hommes qui n'en veulent qu'à leur argent. Quoi qu'on ait pu prétendre, je n'ai jamais remarqué que les ménages qui ont adopté le régime de la séparation de biens selon le Code civil suisse (1912) fussent moins heureux

que les autres; en tout cas, ils ont le grand avantage de l'égalité des époux devant la loi, et de la suppression de toute infériorité du côté de la femme. J'ai connu des ménages où la femme, Anglaise, ne pouvait disposer que des intérêts de sa fortune gérée par des « trustees », et non du capital, ce qui lui permet de faire vivre son mari et ses enfants à une époque où le mari, en train de se ruiner, aurait désiré utiliser la fortune de sa femme, avec le consentement de cette dernière, pour ses affaires. Le système anglais des « trustees » joua fort bien, et empêcha la ruine totale de la famille, et, cependant, l'union des époux n'en souffrit pas. Ceci pour faire voir par un exemple que des méthodes d'ordre économique autres que celles qui sont en usage chez nous et qui sauvegardent les biens de la femme ne font pas nécessairement du tort au ménage; il s'agit simplement de modifier à ce point de vue des idées et des sentiments anciens, très honorables sans doute, mais périmés, comme cela a été le cas pour les féministes dans nombre de domaines.

Cela dit, il est de toute évidence que la question devrait être réglée par le Code civil au chapitre du mariage, et que l'Etat ne saurait intervenir dans cette question de droit familial, comme le suppose, sans doute à titre de boutade, une des correspondantes du Mouvement Féministe.

Peut-être un juriste, ou mieux encore une avocate pourra-t-elle, pour rédiger un article de ce genre, s'inspirer des conclusions suivantes, qui me paraissent de nature à réaliser les désiderata indiqués ci-dessus, et que je soumets à tout hasard et en toute modestie au jugement des lectrices de ce journal:

1. *Les deux conjoints doivent contribuer à l'entretien et aux frais du ménage.*

2. *La contribution du mari provient de son gain, soit du produit de son travail ou de ses autres revenus; celle de la femme est représentée, en tout ou partie, mais avant tout, par son travail ménager.*

3. *Comme tout travail mérite salaire, le 50 % de la contribution du mari sera considéré comme étant le salaire du travail ménager de la femme, et il en sera tenu compte en cas de divorce ou de décès du mari.*

4. *De cette somme, il sera remis à la femme, pendant la durée du mariage, le 5 ou le 10 % en toute propriété, et elle pourra en disposer à son gré.*

Dr. M. MURET.

N. D. L. R. — Nous sommes obligés, faute de place, de remettre à notre prochain numéro la publication d'une lettre encore de Mme Lydie Morel sur ce même sujet. Pouvez-vous à cette occasion prier nos correspondants de bien vouloir être aussi brefs que possible? et les remercier d'autre part de tout l'intérêt témoigné à notre « Tribune libre » dont nous sommes très heureuse.

Paysages de Lithuanie

J'ai derrière les paupières, lorsque je les ferme, des visions pleines de douceur et de charme de cette matinée dorée de la fin d'octobre: confluent du Niemen (que j'ai appris à nommer en lithuanien *Nemunas*) et de la Wilia, tous deux roulant leurs eaux bleutées entre de paisibles collines boisées; détours et sinuosités des vallées, qui permettent d'apercevoir tout à coup les arches hardies d'un pont, ou les clochers blancs ouverts d'une ville; forêts de pins criblées par les rayons de soleil, qui jettent des gouttes de lumière sur la mousse; monastère de femmes, d'une architecture d'inspiration ita-



Cliché Mouvement Féministe
Type très caractéristique des croix lithuanaises



Cliché Mouvement Féministe
Sanctuaire lithuanien

lienne, qui dresse dans le silence de la forêt ses coupoles hexagonales couronnées de cuivre... Mais j'ai trouvé dans un petit livre, dû à une plume féminine — et féministe! — une évocation si vivante des paysages de cette Lithuanie chantée des poètes, que l'on me permettra de la transcrire ici:

« Le voyageur... se laissera bercer par le rythme des collines ondulées couronnées de chênes et de bouleaux, par la solennité des rivieres où le ciel se mire dans un cristal gris bleu, par la paix des lacs bordés de vastes forêts, et par le silence des plaines dorées où les blés mûrissent sous un ciel du Nord. Il fera halte pour admirer les vieilles églises blanches ou